

COMMUNE D'ULLY SAINT-GEORGES

Canton de Montataire - Arrondissement de Senlis - Département de l'Oise



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité à savoir le Maire.

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

En comparant la réalisation par rapport à la prévision, un chapitre majeur est notamment concerné par un décalage un peu disproportionné : le 70 (recettes) puisqu'il est impossible de prévoir le montant des produits des services du domaine et ventes diverses.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. LES DÉPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant.

Au total 342 829,80 € réalisés pour 434 750 € prévus soit un écart de 91 920,20 € (- 21,14 %).

Le budget devant être équilibré en dépenses et en recettes, la totalité des produits a dû être répartie sur différents articles du chapitre 011.

Grandes orientations de la municipalité :

- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ✓ Dégager une capacité importante d'investissement

La municipalité s'est fixée pour objectif une gestion rigoureuse et efficiente des finances de la commune, afin de pouvoir continuer à dégager une capacité importante d'investissement pour la construction du groupe scolaire.

Il s'agit de mener une recherche constante de baisse des dépenses et d'optimisation des recettes, sans pour autant augmenter les taux d'imposition.

Pour compenser la baisse des dotations (DGF notamment) ainsi que l'important programme d'investissement de Construction d'un ensemble regroupant Groupe Scolaire, salle de restauration et médiathèque, la commune a dû travailler sur la réduction de ses dépenses de fonctionnement (baisse des dépenses d'énergie et des charges de la gestion courante).

Les autres postes constatés à la baisse portent sur :

- Autres matériels et fournitures (-52,95 %)
- Études et recherches (-56,41 %)
- Versement à des organismes de formation (-60,57 %)
- Documentation générale (-38,99 %)
- Entretien et réparation sur autres bâtiments (-36,95 %)
- Fourniture de petit équipement (-82,54 %)
- Divers (-58,02 %)
- Vêtements de travail (-61,79 %)

2) Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel émarginent à 896 457,21 € réalisés pour 937 110 € prévus soit un écart de 40 652,79 € (- 4,33 %) une marge de manœuvre correcte.

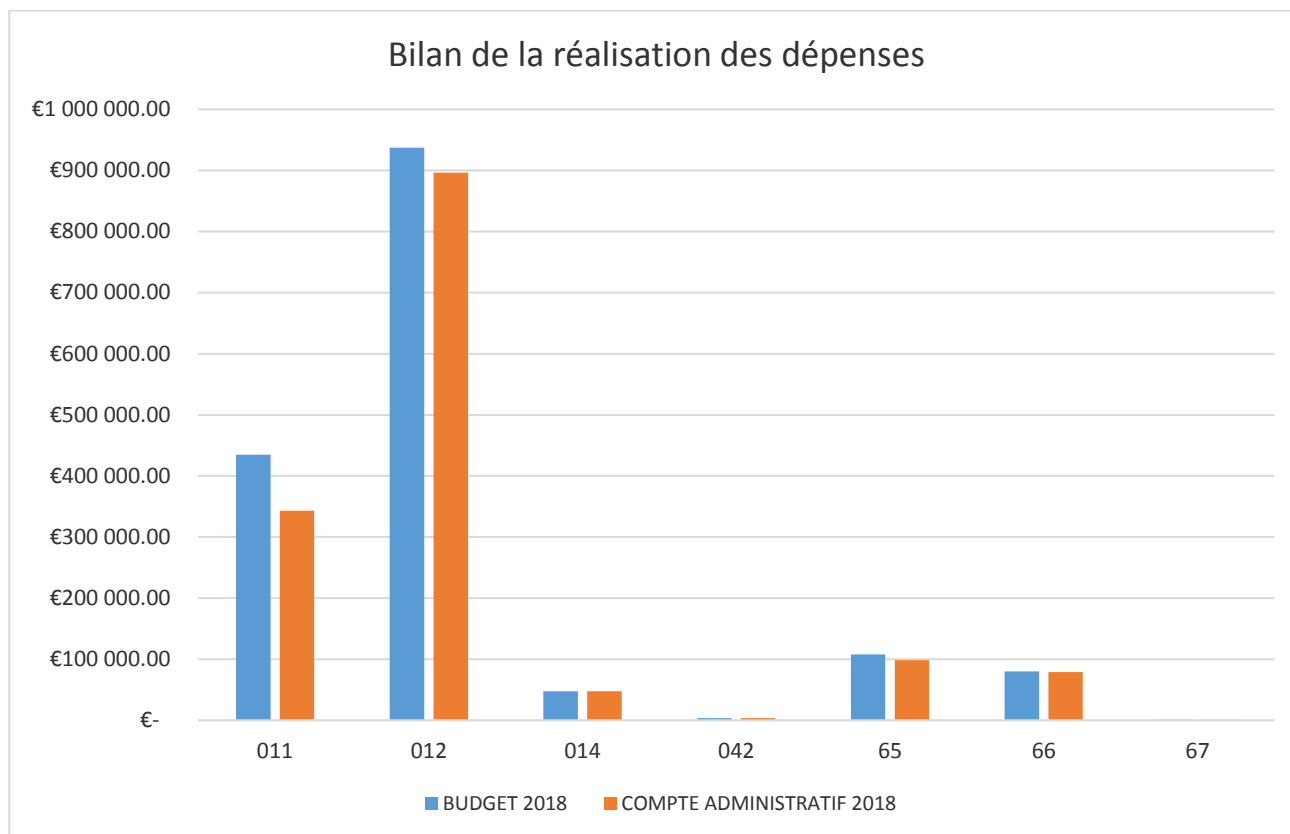
3) Subvention et participation (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65 réalise 98 245,63 € pour 107 773 prévus, soit un écart de 9 527,37 € (-8,84 %) avec une participation de 11 200 € pour le Centre Communal d'Action Sociale, de 11 570 € pour les associations et de 5 894,78 € pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction et d'Eau Potable).

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Les charges liées à l'emprunt se répartissent de la manière suivante :

- ✚ 79 083,21 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette,
- ✚ 162 252,27 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.



B. LES RECETTES

5) La fiscalité (chapitre 73)

Les recettes fiscales toutes confondues, ont totalisé 869 242,22 € pour 861 690 € prévus soit un écart de 7 552,22 € (+ 0,87 %).

Il est à noter que le produit fiscal perçu pour 2018 s'élève à 761 549 € pour 754 450 € prévus, soit un écart de 7 099 € (+ 0,94 %).

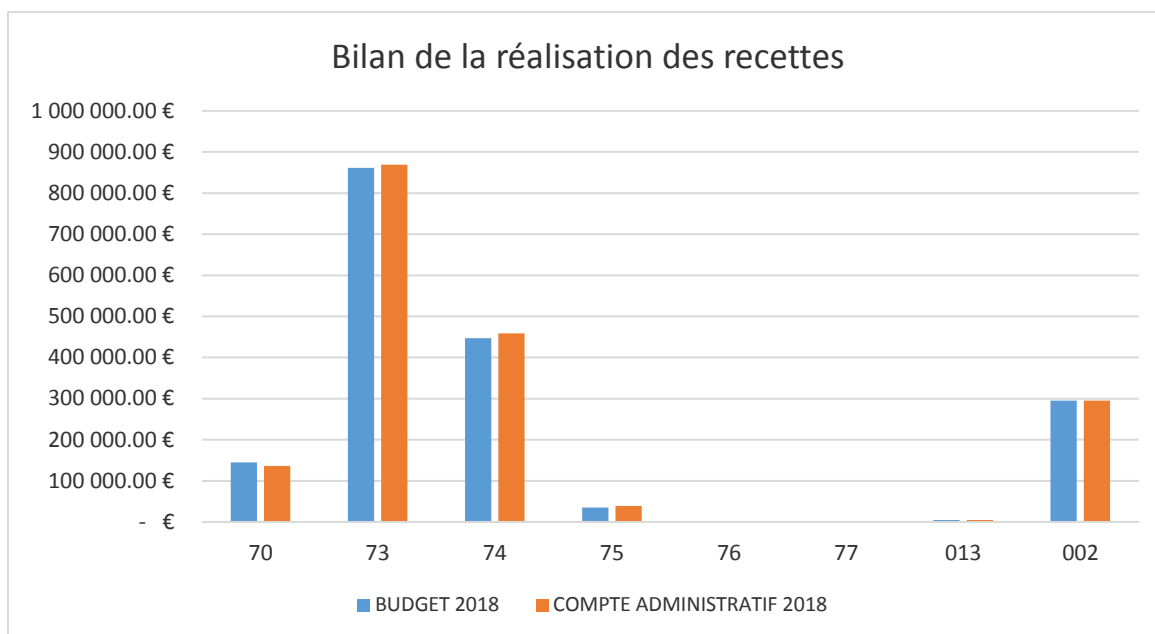
6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations n'étaient pas toutes connues à l'établissement du Budget Primitif et, prudemment, estimées à 447 279 €. Dans le contexte drastique, elles se sont finalement élevées à 458 657,91 € soit un écart de 11 378,91 € (+ 2,54 %).

Il est à noter que la demande de reversement du FCTVA a été traitée trop tard, la somme qui aurait dû être versée en 2018 ne le sera finalement qu'en 2019.

7) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits des locations ont totalisé une rentrée de 39 299,67 € pour 35 000 € prévus soit un écart de 4 299,67 € (+ 12,28 %).



L'exécution du budget 2018 dégage un excédent de fonctionnement de 336 756,96 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

C. LES DÉPENSES

Le volume des dépenses d'investissement pour 2018 s'élève à 1 654 326,91 € réparti de la façon suivante :

➤ Acquisition matériel technique (tondeuse)	2000,00 €
➤ Acquisition matériel mairie (destructeur papier + sono)	2 259,75 €
➤ Acquisition matériel informatique + recâblage Mairie	14 584,28 €
➤ Remplacement lave-linge Halte-garderie ALSH	948,99 €
➤ Caniveaux Rue de la Fontaine	8 389,20 €
➤ Création bordures Impasse de Coupin	3 960,00 €
➤ Groupe scolaire	1 319 958,62 €
➤ Rénovation d'une maison en 2 logements	2 963,49 €
➤ Rénovation Église	35 774,79 €
➤ Extension BT aérien	3 733,23 €
➤ Rénovation éclairage public	90 642,29 €
➤ Révision du plan local d'urbanisme	6 360,00 €

Une dépense pour le remboursement du capital emprunt de 162 252,27 € pour un prévisionnel de 163 000 € soit un écart de 247,73 €.

D. LES RECETTES

En 2018, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- ✓ 22 661,74 € au titre de la Taxe d'Aménagement, (dont la surveillance est très difficile)

- ✓ 180 654,22 € de subventions pour les travaux à l'Église, le schéma communal d'eaux pluviales, la révision du PLU et les travaux de construction du Groupe Scolaire,
- ✓ 186 409,00 € au titre d'un excédent 2017.

L'exécution du budget 2018 dégage un déficit d'investissement de 131 777,37 € compte-tenu des délais d'attribution et de versement des aides financières pour la Construction du Groupe Scolaire mais aussi du fait que nous avons présenté trop tardivement notre demande de reversement du FCTVA. Les sommes espérées seront toutes reportées sur l'exercice 2019.